

CROISADE CONTRE LE VENT

La miniaturisation croissante des supports d'informations de plus en plus dématérialisées, et le développement quasi-exponentiel d'Internet ont favorisé l'émergence de technologies permettant aux internautes du monde entier d'échanger gratuitement de la musique, des films et toutes sortes de contenus culturels digitalisables. Prise entre les feux croisés de cette cyberculture non-marchande et par l'expansion de la musique payante en ligne, les entreprises multinationales du disque crient au loup et tentent vainement d'enrayer les profondes et irréversibles mutations technologiques et sociétales en cours. A moins d'une drastique évolution structurelle et conceptuelle, la révolution de l'information pourrait balayer sans coup férir cette industrie musicale autrefois florissante.

INTRODUCTION

1. LA REVOLUTION DES SUPPORTS D'INFORMATION
2. POUR LE MEILLEUR ET POUR LE "PEER"
3. SOCIETES SECRETES ELECTRONIQUES
4. AUX ABOIS ENTRE FELINS ET SAURIENS
5. LE NECESSAIRE SURSAUT NOVATEUR
6. LE VENT CONTRE LA CROISADE

CONCLUSION



Don Quichotte – Cervantès

CROISADE CONTRE LE VENT

Plutôt que s'enliser dans une vaine et interminable campagne anti-piratage, l'industrie du disque doit impérativement adapter son modèle technico-économique au commerce électronique d'œuvres numériques et à l'imminente convergence média.

Lundi 3 octobre - Montréal

Par Charles Bwele : bwelech@yahoo.fr

Lorsque Gutenberg invente l'imprimerie au 16^{ème} siècle, l'Eglise et ses moines copistes, détenteurs du monopole de l'édition de manuscrits, organisent la Contre-Réforme. Pour de nombreux imprimeurs, la confiscation des machines à presse et les châtiments publics seront les manifestations concrètes de cette campagne cléricale. Beaucoup d'entre eux résistent et basculent dans la clandestinité, contribuant involontairement à la diffusion d'œuvres littéraires, de traités de physique, de mathématiques, et de philosophie auprès du grand public. Cet accès massif à la culture et à la connaissance sera le combustible encyclopédique de la Renaissance, du Siècle des Lumières et de la révolution industrielle.

De l'ère agraire à celle industrielle, les mutations technico-sociétales prenaient forme sur plusieurs siècles. A l'ère du numérique, quelques années suffisent amplement pour bouleverser les paradigmes, les aptitudes et les habitudes. En un peu plus d'une décennie, nous sommes passés de la micro-informatique domestique à la convergence média...Vu l'état encore embryonnaire de ces nouvelles technologies de l'information et de la communication (NTIC), au regard de ce qu'elles seront dans un demi-siècle, on est en droit d'affirmer que le choc du futur est encore loin devant nous...

1. La révolution des supports d'information

Comme le livre au 18^{ème} siècle, la donnée numérique transforme notre rapport à l'information, au savoir et à l'économie. Les graveurs actuels de CD-ROM et de DVD-ROM « clonent » des volumes considérables de fichiers multimédia en moins d'un quart d'heure, à un coût quasi-nul. Les clés USB et les baladeurs numériques, portés autour du cou, parfaitement adaptés au nomadisme de la vie moderne, mémorisent toutes nos données professionnelles et personnelles. Tous ces outils, intercompatibles et évolutifs, ont considérablement facilité l'usage de la copie privée – et massive ! - auprès du grand public. Pour l'industrie culturelle, le terme « copie privée » sent le soufre : cette pratique serait, selon elle, l'une des causes majeures de la diminution de ses ventes. Pour enrayer cette

descente aux enfers, elle choisit, avec l'assentiment du législateur, la solution pénale. Dans certains pays de l'OCDE, « sauvegarder » ses œuvres numériques est un délit passible d'une forte amende, voire d'une copieuse peine de prison.

Le verrouillage des CD-ROM avec des dispositifs électroniques comme le « copy control », ou la limitation d'accès aux contenus des fichiers multimédia par le « DRM » (gestion électronique des droits d'auteurs), relèvent d'une stratégie défensive vouée à l'échec. La protection numérique étant conçue dans le même « matériau » que la donnée initiale, en codage binaire, il suffit d'être un spécialiste de ce langage pour transformer cette forteresse en cour de récréation. Un loisir auquel se livrent perpétuellement les cyberpirates face aux murailles matérielles et logicielles des éditions phonographique et cinématographique. Loisir qui fera ensuite le tour du monde, quand il n'est pas transformé en diverses applications ludiques gratuitement disponibles sur le Web.

En outre, la seule lecture de l'œuvre numérique en clair autorise de facto sa duplication. Les logiciels de capture audio et vidéo permettant d'intercepter le signal électronique d'une musique ou d'un film sur les périphériques de sortie (haut-parleurs, écran), l'utilisateur final peut enregistrer tout le contenu d'un DVD ou d'un CD (protégé ou non) en quelques clics. L'information digitale est donc, par nature, volatile et duplicable.

En quelques années seulement, le marché du stockage de données a explosé, générant de nouveaux métiers très spécialisés : fabricants de lecteurs-enregistreurs, de supports amovibles (DVD-ROM, CD-ROM, clés USB, disques durs externes, baladeurs numériques, mémoires virtuelles, etc.), développeurs de logiciels d'archivage et de conversion de fichiers informatiques. Ces industries, florissantes aujourd'hui, mirobolantes demain, dament progressivement le pion aux majors du disque et du cinéma. Vecteur d'innovation et de création d'emplois qualifiés, elles bénéficient d'un positionnement stratégique et commercial très favorable.

De par la nature de leurs activités, ces industries ont engendré de nouvelles normes numériques (JPEG pour la photographie, MP3 pour la musique, MPEG et AVI pour la vidéo), garantissant ergonomie et facilité de duplication. Grâce aux formats de fichiers JPEG et MP3, de nombreux adultes et adolescents urbains enregistrent leurs photos et leurs chansons préférées dans les mémoires de leurs baladeurs numériques ou de leurs téléphones portables. Aujourd'hui, la discographie complète d'artistes comme Madonna ou Serge Gainsbourg peut être stockée dans un CD-ROM ou dans une clé USB...

En moins de cinq ans, le grand public et le monde de l'entreprise ont assimilé ces évolutions technologiques; aux dépens des majors du disque, qui, ayant raté le coche de « l'information dématérialisée », défendent coûte que coûte un modèle industriel obsolète.

2. Pour le meilleur et pour le « peer »

C'est à ce modèle industriel que le « peer-to-peer » (P2P) inflige un croche-pied, qui, à long terme, pourrait se révéler fatal.

Ce terme « barbare » désigne la bête noire des services comptables et juridiques de l'industrie culturelle. Grâce à d'ingénieux logiciels d'interconnexion sur la Toile, les internautes échangent, gratuitement et directement, sans la moindre structure centralisée, de la musique, des films, des logiciels, et toute sorte d'information digitalisable. Au sein de l'Union Européenne, de l'Amérique du nord, du Japon et de l'Asie Pacifique, plus de cinq millions de films et plus de quinze millions de titres musicaux sont ainsi quotidiennement téléchargés. Ces chiffres doivent être constamment revus à la hausse, du fait de la conjonction de cinq facteurs : l'indisponibilité des statistiques du P2P en Chine, en Inde et dans le Tiers-monde – où ce phénomène représente une véritable aubaine culturelle et informationnelle non-marchande , la popularité croissante des logiciels de téléchargement gratuit, la constante augmentation des vitesses de connexion, la croissance exponentielle du nombre d'internautes...Et, l'accélération de ce cycle, vicieux pour les uns, vertueux pour les autres.

En quelques années, des « marques » comme Kazaa, Morpheus, eDonkey ou Gnutella, tiennent la dragée haute à Universal Music, à EMI, à Bertelsmann et à Polygram. Ces systèmes d'échanges gratuits rassemblent, au bas mot, plus de 200 millions d'internautes dans le monde. Pour les uns, il ne s'agit ni plus ni moins que de partage de fichiers, à l'image du troc. Pour les autres, c'est tout simplement du piratage culturel et industriel.

Faute de pouvoir censurer électroniquement ce phénomène, plusieurs gouvernements de l'OCDE, sous la pression des lobbies de l'industrie culturelle, usent des maigres outils de prévention et de répression dont ils disposent.

Ces derniers mois, les pages et écrans publicitaires d'Amérique et d'Europe furent saturés de campagnes de sensibilisation responsabilisant ou diabolisant les adeptes du téléchargement gratuit, devenus des

criminels en puissance au regard de la loi. Mais, ce type de campagnes, précédemment et vainement menées contre la consommation de drogues douces dans les années 70 et 80, n'a que des effets très marginaux. En outre, la transgression de l'interdit et la contestation de l'autorité, valeurs clés de nos sociétés contemporaines, sont régulièrement prônées, tacitement ou explicitement, par de nombreux artistes. Dans la presse économique ou audiovisuelle, on voit de nombreux industriels se plaindre des dégâts du cyberpiratage...entre deux pages promotionnelles vantant les tarifs alléchants d'une connexion Internet à haute vitesse (« téléchargez plus vite ! »), et d'une marque fiable et bon marché de lecteurs-enregistreurs de DVD-ROM (« copiez intégralement vos films préférés, réalisez votre compilation ! »)...

Aux Etats-Unis, la toute-puissante RIAA (Association Américaine des Industries du Disque) est passée à la vitesse supérieure : elle a engagé des poursuites judiciaires individuelles contre quelques milliers de téléchargeurs. L'industrie phonographique européenne use des mêmes méthodes contre « ces trublions en réseaux ».

Mais, cette « opération psychologique », hautement nuisible pour la notoriété de ses initiateurs, est au bord de l'enlisement. Se jouant des frontières et des réglementations, les plates-formes ultra évolutives de P2P se multiplient : actuellement, on en dénombre officiellement plusieurs centaines. Leurs concepteurs étant pour la plupart de brillants informaticiens – souvent des cyberpirates adeptes d'un Réseau également non-marchand ! – ceux-ci travaillent déjà à brouiller la traçabilité électronique des téléchargements dans les futures versions de leurs systèmes, quant il ne s'agit pas de développer de nouveaux concepts, à côté desquels Kazaa et eDonkey feront pâle figure.

Parfaitement informés de la chasse aux sorcières en cours, d'autres internautes moins avertis apprennent à contourner la répression électronique en se documentant sur le Web, ou « font les morts et attendent que la cavalerie passe ».

Par ailleurs, l'échange de titres et d'albums musicaux aux formats compressés, souvent issus de téléchargements ou de CD audio, se déplace de plus en plus vers les messageries instantanées, les courriers électroniques et les serveurs domestiques, dont les capacités de stockage augmentent constamment. Les pratiques et les techniques de piratage évoluent, se dissimulent, se transforment. D'où la vraie fausse diminution récente du nombre de téléchargeurs suite aux premières actions en justice de la RIAA. Faudra-t-il également légiférer sur toutes les activités en réseaux et sur les contenus de milliards d'e-mails, de disques durs et de supports numériques, sans remettre en cause les libertés publiques ? Pour quels résultats ?

Des agences de surveillance électronique globale tous azimuts comme la National Security Agency américaine (NSA) souffre déjà d'une obésité administrative et informationnelle, peinant à circonscrire efficacement les menaces de l'après-guerre froide. Les industries culturelles pourront-elles envisager un contrôle absolu de toute la Toile pour préserver leurs bénéfices ? En auront-elles seulement les moyens ?

En recherche cognitive, on apprend que l'élimination quasi-totale d'un champ de défaillances favorise sa réapparition « ailleurs » et sous d'autres formes, souvent complètement nouvelles. Seule solution : définir autant que possible une zone de nuisances contrôlable , et maintenir les risques majeurs à la marge.

Ces phénomènes sont amplement vérifiés dans la gestion des grands systèmes technologiques (réseaux d'électricité, de transports urbains et aériens, systèmes bancaires et boursiers, centrales nucléaires), et sont encore plus prégnants dans « les cybermondes ».

Ne vaudrait-il pas mieux restreindre et tolérer le piratage musical à la marge plutôt que s'embourber dans une guerre perdue d'avance ? Pour une simple et bonne raison : les organisations, états et industries phonographiques, sont limitées par leurs budgets et par leurs ressources humaines. Les pirates du Net n'ont de limites que leur imagination.

3. Sociétés secrètes électroniques

Autre phénomène : les « darknets », qui se développent à la vitesse grand V. Ces micro-réseaux dans le Réseau, très privatifs, rassemblent une poignée de « copains », et n'existent tout au plus que quelques minutes ou quelques heures, le temps d'échanger quelques fichiers. Du fait de la « dextérité cyberculturelle » croissante des jeunes internautes, ces sociétés secrètes électroniques deviendront forcément légion. N'oublions pas que sur le Net, des pratiques élitistes hier, deviennent monnaie courante aujourd'hui, et inondent la planète le lendemain. La copie privée, le téléchargement, le déverrouillage de supports protégés, et la cassure de protections logicielles en sont la preuve.

Face à mes neveux de 10 à 16 ans, les sécurités digitales des fichiers informatiques résistent tout au plus quelques jours. Quelques minutes pour un CD ou un DVD protégé !... Cette activité, hautement rébarbative à mes yeux, est un défi ludique pour eux. Dans une bibliothèque municipale d'une moyenne ville française, j'ai croisé une demoiselle d'une quinzaine d'années photocopiant quelques pages d'un précis de cryptographie appliquée. Un brin fasciné par son intérêt pour cette discipline, je l'interrogeai sur ses motivations. N'ayant aucune confiance aux barrières classiques des logiciels grand public, elle concevait elle-même sa propre

petite application de cryptographie afin que ses parents ne « farfouillent » plus son courrier électronique pendant son absence !

Qu'en sera-t-il de la lutte anti-piratage quand cette génération, aujourd'hui adolescente, entrera dans l'âge adulte ? La lumière au bout du tunnel est souvent celle d'un train venant d'en face, dit-on...

A terme, les majors du disque se retrouveront dans la situation d'un buffle traversant un fleuve infesté de piranhas...A l'ère industrielle, les gros mangeaient les petits, à l'ère digitale, « les rapides dévorent les lents ». Arc-boutée derrière sa galette argentée, refusant obstinément d'adapter son offre aux évolutions du marché et de la technologie, l'industrie phonographique a créé un terrain favorable à l'expansion du téléchargement gratuit. Les fondateurs et les gestionnaires du P2P, redoutables stratèges et brillants visionnaires, ont admirablement su exploiter cette brèche digitale.

4. Aux abois entre félins et sauriens

Acculées à la défensive, les maisons de disque se font rapidement distancer dans la distribution musicale par « les grands prédateurs du Net » : Apple, Napster, Roxio, et Loudeye. D'autres solistes majeurs de la Toile comme Microsoft, Yahoo, Dell et Amazon, accordent leurs instruments. De grands distributeurs de produits culturels comme la FNAC en Europe continentale, et Virgin dans le monde, jouent déjà leurs partitions avec l'ouverture récente de leurs boutiques numériques.

En un semestre, ces solutions payantes de musique en ligne connaissent des succès fracassants. Leur formule novatrice, consistant à acquérir de la musique titre par titre (à environ 1 eurodollar l'unité) attire également de nombreux adeptes du P2P. Cependant, la musique payante en ligne souffre de sérieux handicaps : la pauvreté relative de l'offre, et l'absence d'interopérabilité des différentes plates-formes. Les fichiers téléchargés sur iTunes se sont lisibles que sur le baladeur numérique iPod de Apple; ceux au format WMA protégés par la technologie DRM de Microsoft ne sont accessibles que sur des ordinateurs équipés Windows XP; très peu de lecteurs décryptent la norme ATRAC3 supportant le service en ligne Sony Connect.

A l'heure actuelle, de nombreuses associations nord-américaines et européennes de consommateurs estiment que *«télécharger légalement de la musique à partir de n'importe quelle plate-forme musicale payante pour la transférer vers n'importe quel baladeur numérique du marché reste donc une illusion»*. Cette disparité de standards verrouillés renforce les positions d'un P2P déjà inexpugnable, grâce à sa diversité musicale et cinématographique sans précédent et l'interopérabilité générale de son offre gratuite.

Par un effet de vases communicants, l'âpre compétition entre tous ces distributeurs gratuits et payants de musique en ligne a littéralement assommé les magasins de disque. Les jeunes « audionautes », autrefois acheteurs réguliers de CD, préfèrent maintenant le « chat » sur Internet, les jeux vidéo, les mini-loisirs de la téléphonie mobile...et l'offre pléthorique du P2P.

Sentant le vent tourner, le secteur phonographique sonne le clairon, procède à de foudroyantes promotions sur son produit fétiche, développe une chimère de DVD musical, criminalise les fournisseurs d'accès à l'Internet (FAI), leurs technologies, et leurs clients. Mais, cette volte-face, tardive et inadaptée, n'atténuera pas son agonie : regroupements, restructurations, non-reconductions de contrats avec des artistes aux talents reconnus, et licenciements massifs empoisonnent désormais ses actualités...

Où trouvera-t-il les ressources humaines, techniques et financières pour simultanément combattre le piratage, créer une offre plus séduisante et l'adapter à l'économie numérique ?

Le buffle, féroce saigné à vif par les piranhas (les téléchargeurs), ne peut accéder aux deux rives du fleuve, de nombreux sauriens (les réseaux P2P) et félins (les nouveaux majors de la musique en ligne) y ont pris position. Il doit maintenant résister à un courant déchaîné...

Dans quelques mois, les vitesses de connexion permettront de télécharger le volume d'un CD-ROM en moins d'une demi-heure. D'ores et déjà, les technologies d'accès à l'Internet ultrarapide, en plus de celles existantes, se multiplient : ondes radio, télévisions câblée et satellitaire, conduction électrique. Ces évolutions accélèrent l'avènement de la convergence média, où consoles de jeux vidéo, télévision interactive, micro-informatique connectée et téléphonie seront les différents modules d'une plate-forme matérielle et logicielle dédiée aux loisirs audiovisuels, à la communication, à l'information, et à de nouvelles solutions de télétravail et de commerce électronique. En France, la Freebox du FAI Free (imbriquant en un seul boîtier des offres de connexion à l'Internet rapide, à la télévision et à la téléphonie, pour un tarif unique très compétitif) est l'objet de vives critiques des professionnels de la musique et du cinéma. Le « hub » Airport Express de Apple, première vraie plate-forme réellement convergente média, sera probablement taxée « d'incitation au téléchargement gratuit »...

Ce déferlement de technologies modifie déjà les modes de consommation, de distribution, de production, et de piratage d'œuvres numériques. On assistera certainement à une profusion de nouveaux protocoles, de nouvelles interfaces, et de standards encore plus novateurs. Les internautes deviendront progressivement « des cybernautes » évoluant

dans des environnements réellement multimédia. Les « angles morts » dans ces espaces virtuels foisonneront : les chiffres 1 et 0 suffisant largement pour les créer. Les cyberpirates anticiperont et s'adapteront : eux aussi seront « convergents média »...

Comment en effet analyser et trier efficacement toutes les données générées par cet océan connectique ? Le gouvernement chinois, ex-champion mondial de la répression électronique, a renoncé à cette gargantuesque entreprise vis-à-vis de ses dissidents : la mobilisation constante de pléthoriques brigades informatiques engendrait des coûts humains et financiers absolument ingérables. Gageons que l'industrie phonographique, déjà sérieusement malmenée par la copie privée, le P2P et le téléchargement payant, dispose d'une recette miracle finançant *ad vitam aeternam* sa croisade anti-piratage...

Elle ne pourra pas compter longtemps sur les polices informatiques gouvernementales, largement débordées par les nouvelles menaces de notre ère : terrorisme et cyberterrorisme de masse, pédophilie et délinquance financière en ligne, etc. En comparaison, la défense des droits d'auteurs relève d'une mission plutôt ubuesque.

L'effervescence des marchés liés aux NTIC est d'abord et avant tout le fait de Bruxelles et de Washington, qui jouent un jeu hypocrite ou schizophrène. D'un côté, les deux capitales soutiennent fermement la lutte contre toute forme de cyberpiratage; de l'autre, elles veillent jalousement à la dérégulation (Etats-Unis) ou à la déréglementation (Europe) de leurs économies respectives. A l'échelle intercontinentale, l'Office Mondial du Commerce applique la même doctrine. Cette politique libérale née sous le « reagano-tchatchérisme », a ouvert de nombreux secteurs (banque, assurances, transports, téléphonie, électricité, etc.) à une féroce concurrence internationale. Celle-ci se manifeste par une incessante surenchère commerciale dans l'économie des réseaux et du multimédia : avantages tarifaires, matériels et logiciels, offres promotionnelles, ventes et enchères en ligne...L'ensemble de ces pratiques diminue la valeur sociale des œuvres numériques, et réunit les conditions techniques et psychologiques de leur quasi-gratuité.

A tous ces facteurs, il faut ajouter les infinies possibilités stratégiques et organisationnelles offertes par l'intangibilité de ces environnements digitaux. Le peer-to-peer, le NASDAQ, la communauté des logiciels libres (« open source »), et les salles virtuelles de marchés du commerce inter-entreprises (« business to business ») sont quelques préfigurations de la future économie numérique.

Ces perspectives, aujourd'hui en pleine réalisation, sont enseignées dans toutes les écoles de commerce et d'informatique du globe. Les PDG de l'industrie culturelle devraient probablement envisager un bref retour sur les bancs de la fac...

5. Le nécessaire sursaut novateur

Quant aux musiciens, « home studios », collectifs d'artistes et labels, pourquoi tardent-ils tant à faire ce lien (si évident) entre les technologies digitales du son, la convergence média et le commerce électronique d'œuvres numériques ? Ils auront beaucoup plus à gagner en inventant peu à peu leurs solutions du futur, plutôt qu'en s'enfermant eux aussi dans une réaction quasi-corporatiste...

En exploitant et en développant astucieusement les outils commerciaux de l'économie numérique, ils contourneraient de nombreux intermédiaires, et draineraient vers eux un public fuyant essentiellement les marges très élevées de l'édition phonographique, pour une offre générale de (très) médiocre qualité. Tôt ou tard, ils devront engager de téméraires réflexions autour leurs métiers. Pour de simples et bonnes raisons : la musique libre de droits bourgeoise dans le P2P et sur de nombreux sites Internet; les pirates et les légionnaires du Net innovent sans cesse; l'évolution technologique et sociétale, froide et impitoyable, fait fi des états d'âmes. Les effets combinés du chalumeau, du marteau et de l'enclume se font déjà douloureusement sentir.

Les professionnels de la musique devraient donc réagir le plus vite possible, quitte à bricoler au départ, puis perfectionner au fur et à mesure. La pression de la nécessité, l'expérience du domaine musical et l'audace intellectuelle seront leurs meilleurs atouts. A condition qu'ils ne sous-estiment point l'extraordinaire enfoui en chacun d'eux, trop souvent bridé par les habitudes et les rentes de situation.

Contrairement à l'industrie musicale, le secteur cinématographique semble réagir avec plus de justesse. En effet, malgré des téléchargements croissants de films et les performances croissantes des lecteurs-enregistreurs de DVD-ROM, le marché de la vidéo digitale progresse à un rythme lent mais soutenu. L'ingénieuse politique tarifaire des majors du cinéma, les extraordinaires qualités intrinsèques du DVD, le faible coût et la multifonctionnalité des lecteurs (compatibles CD audio, JPEG, MPEG et MP3) y sont certainement pour beaucoup. De plus, le 7^{ème} art bénéficie d'un atout majeur sur son cœur de métier : le confort audiovisuel, et le lyrisme rituel et fédérateur des salles de projection. En se rapprochant d'une

rayonnante industrie du jeu vidéo et de la prometteuse télévision interactive, en veillant scrupuleusement à la qualité et à la diversité de leurs œuvres, les professionnels du cinéma se sont donnés des marges suffisantes pour mieux évoluer au sein de l'économie numérique.

6. Le vent contre la croisade

Car, avec ou sans P2P, la consommation de produits culturels et communicationnels a radicalement changé, et s'est considérablement morcelée, du fait de l'essor des NTIC : DVD, téléphones mobiles polyvalents, radios et musiques en ligne, communautés électroniques (chats, forums), jeux vidéo, baladeurs numériques, etc. Mais, l'interconnexion et la consolidation de tous ces « outils-systèmes » par la convergence média créeront une immense terre vierge virtuelle, libérée des contraintes de l'espace physique.

En confondant le marché du support matériel (le CD) avec celui du contenu (la musique), l'industrie du disque accumulera son retard technologique, et accélèrera son naufrage économique.

Durant l'été 2004, la justice fédérale américaine a estimé que « les éditeurs de logiciels de P2P n'étaient pas responsables du piratage qui a lieu sur leurs réseaux », et qu'en outre, « l'histoire a montré que le temps et les forces du marché fournissent souvent un équilibre en balançant les intérêts, que la nouvelle technologie soit un piano automatique, un copieur, un enregistreur de bande, un magnétoscope, un ordinateur personnel, une machine karaoké, ou un lecteur MP3. »

Après le Canada, qui a toujours catégoriquement refusé de pénaliser toutes les pratiques liées au P2P, les Etats-Unis feront probablement de l'Amérique du nord, le paradis du téléchargement sous toutes ses formes. Ce camouflet infligé à la RIAA devrait servir d'avertisseur à l'industrie musicale européenne qui érige, sans débat préalable, de multiples digues juridiques et technologiques; au grand dam de son propre devenir, des élémentaires libertés publiques, et de l'immense potentiel technologique et culturel du P2P. Les institutions nord-américaines, plus à cheval sur les facteurs « innovation, synergies et croissance », semblent plus pragmatiques et plus visionnaires que celles du Vieux Continent.

Aux Etats-Unis, une fronde s'organise contre la campagne des majors du disque. En effet, de nombreux centres de recherche et universités usent de cette technologie pour partager de colossales informations librement accessibles : des brevets tombés dans le domaine public, des séquences décodées de génomes, documents académiques classiques ou multimédia...L'édition de logiciels libres (Linux, Mozilla, Open Office, etc),

secteur en plein essor , doit son existence et son expansion au partage de fichiers. Directement ou indirectement, les données téléchargées sur eDonkey ou Gnutella « font les affaires » des fabricants de lecteurs et de supports numériques (DVD, baladeurs MP3, etc), des équipementiers liés à l'Internet (routeurs, modems, technologies d'accès Internet sans fil, etc), des FAI, et des développeurs du P2P. Alliés à de puissantes associations de défense des consommateurs et des libertés publiques, tous ces acteurs ont constitué des groupes communs de pression, de plus en plus actifs auprès des parlements et des organismes fédéraux nord-américains.

La législation fédérale s'oriente donc vers une tolérance sélective autour du P2P. Les récents verdicts relaxant Grokster, Morpheus et Shareaza, secondes lignes du téléchargement gratuit, s'inscrivent très probablement dans ce contexte.

Peu à peu, le vent se retourne contre la croisade des majors du disque...

Comme beaucoup d'activités industrielles, les éditions phonographique et cinématographique génèrent des compétences relativement verticales et statiques, suffisamment utiles durant toute une vie professionnelle. A l'ère du numérique, focaliser sur des noyaux de connaissances et se replier derrière des acquis garantissent un enterrement socioprofessionnel en première classe. L'économie informationnelle engendre et favorise des savoir-faires plus horizontalisés, constamment soumis à de drastiques révisions. Les individus remettront inlassablement leurs compteurs à zéro et réapprendront dans des délais de plus en plus brefs. Les organisations seront confrontées à des horizons perpétuellement flexibles et changeants.

Dans sa théorie de l'évolution, Darwin nous a appris que seuls survivent ceux capables de s'adapter aux mutations environnementales. Clausewitz, stratège militaire du 19^{ème} siècle, affirmait que dans toute analyse stratégique, « l'essentiel est de se placer exactement au point de vue des acteurs, ce qui est souvent très difficile ».

Charles Bwele, e-marketeur et infographiste au Canada et aux Etats-Unis.

bwelech@yahoo.fr ou bdu_guesclin@yahoo.com

PS : Libre à mes lecteurs d'exploiter cet article à leur guise...La connaissance ne vaut que si elle est partagée par tous, dit-on.